



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 01/04/2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : M. ROBLOT & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 10/03/2016

Affichée le : 05/04/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien,
Membres du Bureau

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MICHELIN Joël, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROBLOT Edouard, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, VERDIN Alain,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, SAUVAGE Corine,
Membres du Bureau

COMPTE Jean-Marie, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MARCINIAK Marie-Christine, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, VALLOIS-ROUET Laurence, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. CHARDONNEAU	M. DEVERGNE
M. COMPTE	M. CORNU
Mme GUERINEAU	M. BLUSSEAU
Mme MARCINIAK	Mme COBERAC
Mme PERSICO	M. BELGSIR
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. LUCAUD
M. ROBLOT (uniquement pour la délibération n°1)	Mme DAIGRE
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES

Observations :

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : liste des Marchés et leurs avenants

Arrivée de M. ROBLOT à la délibération n°2

Départs de M. TANGUY à la délibération n°25 et de M. VERDIN à la délibération n°54

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

N°: 66

Date réception Préfecture

Conseil du 01/04/2016	Identifiant : 2016-0062	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : 65 - Autres charges de gestion courante - Attribution de subventions aux associations dans le domaine économique - P.J. : Tableau des subventions ; Convention financière Futurolan 2016 ; Budget Futurolan 2016		
Etudiée par : Le bureau du 03/03/2016 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 15/03/2016 La commission Générale et des Finances du 25/03/2016		
Rapportée par : EL MUSTAPHA BELGSIR		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

Un certain nombre d'associations poitevines met en œuvre, dans le cadre de leurs projets associatifs, des projets et des actions en direction des habitants concourant ainsi au développement du bien vivre ensemble sur le territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, plusieurs associations ont sollicité une subvention communautaire.

Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Ces attributions peuvent faire l'objet de plusieurs versements échelonnés.

Après examen de ces dossiers, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions attenantes.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

La dépense sera imputée aux sous-fonctions adéquates conformément :
- aux imputations mentionnées dans le tableau annexé.

AFFICHEE LE : 05/04/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

		Total accordé exercice N-1	<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA FINANCE PARTICIPATIVE		0 €	<i>Poitiers</i>	<i>Grand Poitiers</i>				
802 416 990 00017	FR7642559000424102003445024					5 000 €	5 000 €	
<i>Demande : 5 000 € FONCTIONNEMENT</i>	L'association ADEFIP - Action pour le Développement Economique par la Finance Participative en Poitou-Charentes, s'est créée en avril 2014 à l'initiative d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et de la finance solidaire en Poitou-Charentes. La raison de ce rassemblement et de ce travail commun est de permettre aux entrepreneurs locaux de s'ouvrir à de nouvelles formes de financement en complément des possibilités de financement existantes, via une plateforme de financement solidaire (jadopteunprojet.com).							
	L'ADEFIP souhaite :							
	- être présent sur la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, afin de répondre aux attentes de ses partenaires, permettant de renforcer le rôle de Grand Poitiers dans la dynamique "grande région" (activités salariales à Grand Poitiers de l'ADEFIP);							
	- conforter son modèle partenarial avec les acteurs de la création, développement et reprise d'activités sur la Région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes (demande de mise en relation par Grand Poitiers des partenaires liées à l'investissement / business angels);							
	- développer sa présence sur les réseaux sociaux en confortant la communauté de citoyens sur Facebook, twiter et sur sa plateforme (nécessité de mutualiser les outils réseaux sociaux de Grand Poitiers);							
	- développer le nombre de projets à financer;							
	- développer l'investissement participatif grâce au développement de la SCIC "jedéveloppeunprojet". La SCIC aura son siège social sur Grand Poitiers.							
								<i>Direction Attractivité Développement économique 0/90/6574/2200/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)</i>

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Prefecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

Total accordé exercice N-1	<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
	<i>Poitiers</i>	<i>Grand Poitiers</i>				
CENTRE D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION	30 000 €			5 000 €	5 000 €	
344 475 611 00028 FR7619406000490075158811177						
<i>Demande : 5 000 € FONCTIONNEMENT</i>	Le concours CREAVIENNE, porté et animé par le Centre d'Entreprises et d'Innovation de la Vienne, est un concours à la création/reprise/développement d'entreprises. Il récompense des projets ambitieux et porteurs pour le territoire. Grand Poitiers est partenaire financeur de l'opérateur et soutien le concours à hauteur de 5 000 €.			5 000 €		DIRECTION ATTRACTIVITÉ Développement économique 0/90/6574/2200/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure	
		Poitiers	Grand Poitiers					
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA VIENNE 379 867 484 00048	77 688 €			59 740 €	14 200 €	73 940 €		
<i>Demande : 4 900 € AFFECTEE</i>		INFORMATIONS JURIDIQUES					Politique de la ville - Solidarité 0/523/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)	
		- Informer et orienter : les juristes du CIDFF répondent aux demandes d'information des femmes et des familles, et les dirigent, le cas échéant, vers un service interne ou un relais extérieur.						
		- Apporter une réponse personnalisée : accessible et concrète dans le cadre d'une information globale en matière de droit de la famille, droit pénal, droit de la consommation, droit des étrangers			4 700 €			
		- Animer des séances d'information collectives sur les droits.						
<i>Demande : 6 000 € POLITIQUE DE LA VILLE</i>		EDUCATION ET PARENTALITE		Accueil et entretien individuel de tout parent dans le cadre du point d'écoute psychologique et de l'accès aux droits.	6 000 €		Politique de la ville - Solidarité 0/523/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)	
<i>Demande : 1 500 € POLITIQUE DE LA VILLE</i>		EDUCATION PARENTALITE ATELIERS		Animer des rencontres thématiques liées à la fonction parentale, organisées en animation ou co-animation pour les publics et professionnels, animateurs, pédagogues et associations de parents intervenant sur les quartiers politique de la ville. Ces ateliers destinés aux parents sont des temps d'expression et d'échanges qui visent l'accompagnement ou la restauration de la fonction parentale et de la relation parent-enfant. Ils s'inscrivent dans notre démarche de valorisation des rôles et compétences des parents quelle que soit la structure familiale dans laquelle est exercée cette fonction parentale.		1 100 €		Politique de la ville - Solidarité 0/523/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 3 500 € POLITIQUE DE LA VILLE</i>		PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES		Les professionnelles du CIDFF, juristes et psychologue clinicienne, accueillent, informent et accompagnent les femmes victimes de violences résidant dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération de Poitiers. Ces entretiens sont également des temps d'information de lieux ressources existants pour une prise en charge de la victime avec si besoin une orientation vers d'autres professionnels. Ils permettent d'élaborer des alternatives permettant à la personne de s'inscrire dans une dynamique de projet, s'autorisant alors des choix personnels, familiaux, sociaux et professionnels.		2 400 €		Politique de la ville - Solidarité 0/523/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
				De plus, des groupes de paroles pour les victimes de violences sexistes, conjugales et intrafamiliales sont organisés et visent à offrir un espace de parole pour les femmes victimes				

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

Total accordé exercice N-1	<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
	Poitiers	Grand Poitiers				

de violences, permettant la prise en considération de la souffrance physique et psychologique des victimes.

FUTUROLAN	40 000 €	32 022 €	3 500 €	78 200 €	78 200 €	
443 058 110 00026	FR761940600030007038685887					

Demande : **78 200 €**
FONCTIONNEMENT

Du 26 au 28 mars 2016, l'association Futurolan organise la Gamers Assembly, le plus grand évènement français de jeux vidéo qui accueillera, pour sa 17eme édition, près de 2000 joueurs et plus de 15 000 visiteurs sur plus de 15 000 m². Un village d'animations de 3 000 m² permettra au public de découvrir les créations et innovations des univers technologiques et jeux vidéo.

La Région et le Département de la Vienne participent au financement de cette nouvelle édition.

78 200 €

Direction Attractivité
Développement économique
0/90/6574/2200/2016
VERSEMENT UNIQUE
(2016)

INITIATIVE VIENNE	7 000 €	16 000 €	16 000 €	
420 577 678 00048	FR761940600498217181500166			

Demande : **20 000 €**
AFFECTEE

L'association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités et de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME et TPE.

Une demande de subvention de 20 000 a été faite au titre de l'exercice 2016 pour le fonctionnement de l'association.

16 000 €

Direction Attractivité
Développement économique
0/90/6574/2200/2016
VERSEMENT UNIQUE
(2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE



CONVENTION FINANCIERE 2016

FUTUROLAN

EX001190

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} Avril 2016,

Et d'autre part,

L'association dénommée FUTUROLAN inscrite au SIRET sous le numéro 44305811000026, dont le siège social se situe 11 RUE PAUL GAUVIN 86280 SAINT BENOIT, représentée par son président Monsieur Vincent COLAS,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

L'association « FUTUROLAN » se donne pour objectif de promouvoir, directement ou indirectement, les logiciels de jeux multi-joueurs en réseau. Cette action sera menée notamment en incitant ou en favorisant :

- le développement de composants, de produits et de services, commerciaux ou libres, liés aux jeux en réseaux
- l'implantation de ces logiciels comme outil pédagogique d'apprentissage de l'informatique, ainsi que la mise en place de cycles de formation correspondants.
- la francisation des logiciels et des documentations.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 **CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers s'engage à apporter à l'association une aide sous forme d'une subvention de fonctionnement.

Cette subvention d'un montant de 78 200 € sera versée en une fois à la notification de la présente convention.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

ARTICLE 3 DOCUMENTS À FOURNIR

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice N-1, le budget prévisionnel N+1 ainsi que tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

ARTICLE 4 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2016. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers,
Le

Le Président de l'Association,

Pour le Président,
Le Vice-Président

Vincent COLAS

EI Mustapha BELGSIR

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018686-DE

GAMERS ASSEMBLY 2016

BUDGET PRÉVISIONNEL HT

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS GENERAUX	10 500,00 €		228 485,00 €
Fournitures administratives	1 000,00 €		20 000,00 €
Assurances	3 000,00 €		8 000,00 €
Frais postaux et télécommunications	3 500,00 €		5 000,00 €
Transports	500,00 €		78 200,00 €
Internet	2 500,00 €		117 285,00 €
ACHAT MATERIEL	5 000,00 €		403 800,00 €
Fourniture entretien et petits équipements	1 000,00 €		65 000,00 €
Equipement	4 000,00 €		98 000,00 €
FRAIS DEPLACEMENT	20 000,00 €		80 000,00 €
FRAIS PERSONNEL	25 000,00 €		
DEPENSES MANIFESTATIONS	516 485,00 €		
Achats restauration	55 000,00 €		
Location salle	10 700,00 €		
Location Parc des expositions (valorisation)	117 285,00 €		
Equipement salle (scène et mobilier)	76 000,00 €		
Autres locations (technique, sécurité, logistique)	27 900,00 €		
Personnel extérieur	2 300,00 €		
Dotations tournois	80 000,00 €		
Prestations aménagements (montage stand, elec,..)	113 300,00 €		
Autres prestations (ménage, sécurité, ...)	34 000,00 €		
FRAIS COMMUNICATION	49 200,00 €		
dont achat d'espaces publicitaires Facebook et sur applications mobiles			
DEPENSES DIVERSES	6 100,00 €		
essence, parking	300,00 €		
réception, commissions bancaires et paypal	5 800,00 €		
TOTAL DEPENSES	632 285,00 €		632 285,00 €
TOTAL RECETTES			

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0062 DE
Identifiant unique	86-248600157-201604011-lmc100000018686-DF